



Zones définies au PAG:

Zones d'habitation 1:

- ZNE1A: Zones mixtes à caractère urbain
- ZNE1B: Zones mixtes à caractère urbain
- ZNE1C: Zones mixtes à caractère urbain
- ZNE1D: Zones mixtes à caractère urbain

Zones de bâtiments et d'équipements publics:

- ZNE2A: Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZNE2B: Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZNE2C: Zones de bâtiments et d'équipements publics

Zones d'activités économiques etc.:

- ZNE3A: Zones d'activités économiques etc.
- ZNE3B: Zones d'activités économiques etc.
- ZNE3C: Zones d'activités économiques etc.

Démilitation du PAP:

- ZNE4A: Démilitation du PAP
- ZNE4B: Démilitation du PAP
- ZNE4C: Démilitation du PAP

Nombre d'étages permis:

II, III, IV

Limite supérieure:

Limite inférieure et supérieure

Orientation:

NO-S, NO-E, NO-O, NO-W, NO-N, NO-S, NO-E, NO-O, NO-W, NO-N

Type et disposition des constructions:

OC, ONC, OND, ONS, ONT, ONU, ONV, ONX, ONY, ONZ

Implantation des immeubles:

Alignement obligatoire constructions principales

Alignement obligatoire constructions secondaires

Alignement obligatoire dépendances

Démilitation des lots / parcelles:

Démilitation de zones différentes

Lot parcelle

Parcelles adossées à la commune

Degré de mixité des fonctions:

Pourcentage minimal de logements par immeuble

Pourcentage maximal de logements par immeuble

Pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

Espace vert public (définition spéciale dans la partie écrite du PAP)

Espace vert privé (définition spéciale dans la partie écrite du PAP)

Arbres de plein pied

Plantations extérieures

Plantations protégées

Arbres à conserver

Voie de circulation:

Voie

Voie de stationnement / emplacement publics

Chemins piétons, voies cyclables

Formes des toitures:

Orientation du faîte

Tourisme plain

Tourisme à x versant, degré d'inclinaison

Tourisme mansarde

Tourisme mansarde

Éléments liés ou reliés à la végétation

Respect de conditions d'obligation observation

Libérations liées à des zones:

Zones de servitude urbanistique

Servitude écologique

Place, revêtement de sol différent

Fosse d'eau

Voie partielle courte

Voie partielle longue

Voie partielle courte

Voie partielle longue

Voie agricole

Voie d'accès

Zone d'habitation

Zone d'habitation

Zone d'habitation

Zone d'habitation

PAP

TOUTES LES MESURES SONT A VERIFIER SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR ET LES ERREURS EVENTUELLES SONT A SIGNALER SANS RETARD

PROFESSEUR

AMBIENT

ADMINISTRATION

26006

PAP 03 / MIXT C

MARC DIESCHBOURG ARCHITECTES S.A.

2, RUE DES MARGUETS
1250 CHAMBRAY
TEL: 78.87.79
FAX: 78.87.79
ars@dieb.ch

Copropriétaires "op der Breck" à Greiveldange

Demande de PAP Coupes AA', BB' et CC'

DATE: 28 Janvier 2008

REVISION: 1/2000

1512_010_02a.rvt 2008/01/24 15:00:00